



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2007

Archives municipales - Mises à dispositions gratuites d'espaces à diverses associations -  
Approbation des conventions

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2007 - ARCHIVES MUNICIPALES - MISES A DISPOSITIONS GRATUITES D'ESPACES A DIVERSES ASSOCIATIONS - APPROBATION DES CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise.

Lieu de diffusion des connaissances, les Archives municipales souhaitent valoriser la recherche et contribuer à la diffusion des savoirs au plus large public dans différents domaines : sciences humaines et sociales mais aussi recherches scientifiques et techniques.

Acteur du territoire, elles souhaitent également contribuer à la diffusion d'informations relatives au quartier : histoire mais aussi projets d'aménagements urbains.

Depuis plusieurs années les Archives sont sollicitées par de nombreuses associations qui souhaitent mettre en place des conférences, des animations à vocation patrimoniale et culturelle.

Il s'agit notamment d'acteurs locaux qui valorisent tout particulièrement le patrimoine lyonnais par le biais de conférences permettant au grand public d'avoir accès gratuitement à des connaissances dans différents domaines (patrimoine, sciences humaines, sociales mais aussi scientifique et technique) mais aussi d'être informé des projets d'aménagements urbains et de l'actualité de leur ville.

Ces acteurs locaux contribuent également à l'enrichissement des collections patrimoniales par des dons ponctuels de fonds d'archives.

Enfin, ils valorisent les institutions culturelles de la Ville de Lyon par la promotion et la diffusion des offres culturelles de celles-ci auprès d'un public large.

Pour l'année scolaire 2022/2023, il est souhaité mettre à disposition de neuf associations la salle de conférence des Archives municipales comme suit :

<b>Structures</b>	<b>Mise à disposition de la salle de conférences</b>	<b>Actions</b>	<b>Montant de la valorisation TTC</b>
Association des amis du musée de l'imprimerie de Lyon	9 demi-journées maximum par an	conférences ouvertes gratuitement au public lyonnais permettant d'approfondir ses connaissances dans le domaine spécifique de l'imprimerie et des arts graphiques et d'être informé des activités mises en place à la fois au musée de l'imprimerie de Lyon et aux Archives municipales de Lyon.	3 240 €

<b>Structures</b>	<b>Mise à disposition de la salle de conférences</b>	<b>Actions</b>	<b>Montant de la valorisation TTC</b>
Comite d'intérêt local sud presqu'île de Lyon	2 demi-journées maximum par an	conférences ouvertes gratuitement au grand public permettant d'approfondir ses connaissances sur l'histoire du quartier Perrache/Confluence.	720 €
La Société académique d'architecture de Lyon	9 demi-journées maximum par an	Conférences ouvertes gratuitement au grand public permettant d'approfondir ses connaissances sur l'histoire des projets de constructions réalisées ou non sur le territoire de la ville	3 240 €
L'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon	4 demi-journées maximum par an	conférences ouvertes gratuitement au public lyonnais permettant d'approfondir ses connaissances sur les nouveaux projets urbains développés sur la commune de Lyon.	1 440 €
La Société d'Histoire de Lyon	9 demi-journées maximum par an	conférences mensuelles ouvertes gratuitement au public lyonnais.	3 240 €
L'Université Populaire de Lyon	20 demi-journées maximum par an	cours adressés aux étudiants d'UNIPOP en lien avec les problématiques développées par les Archives.	7 200 €
L'IDERM	3 demi journées maximum par an	conférences ouvertes gratuitement permettant au grand public de prendre connaissance et de diffuser le résultat des recherches historique, institutionnelles se rapportant à la franc-maçonnerie universelle.	1 080 €
Le CAUE	9 demi journées maximum par an	Conférences gratuites pour mieux faire connaître au public les missions et les sujets d'études et de recherches du CAUE	3 240 €
Association Rails et Histoire	5 demi journées maximum par an	Conférences gratuites afin de présenter et diffuser au grand public les résultats des recherches de l'association autour des transports et des mobilités, de la culture des métiers et des techniques et la transmission de la mémoire professionnelle.	1 800 €

Compte-tenu de l'intérêt des activités de ces associations, il est souhaité accorder la gratuité de la mise à disposition de la salle de conférences conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Les conventions jointes au présent rapport formalisent les conditions de ces mises à disposition de la salle de conférences des Archives municipale.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

**a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, DANS LE TABLEAU :**

- lire :

«

Structures	Mise à disposition de la salle de conférences	Actions	Montant de la valorisation TTC
L'Université Populaire de Lyon	20 demi-journées maximum par an	cours adressés aux étudiants d'UNIPOP en lien avec les problématiques développées par les Archives.	<b>7 200 €</b>

»

- au lieu de :

«

Structures	Mise à disposition de la salle de conférences	Actions	Montant de la valorisation TTC
L'Université Populaire de Lyon	20 demi-journées maximum par an	cours adressés aux étudiants d'UNIPOP en lien avec les problématiques développées par les Archives.	<b>6 480 €</b>

»

**DELIBERE**

- 1- Les conventions de mise à disposition d'espaces à titre gracieux établies entre la Ville de Lyon – Archives municipales, l'association Rails et Histoire, le CAUE, l'IDERM, l'Université Populaire de Lyon, la Société d'Histoire de Lyon, l'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon, le Comité local sud Presqu'île de Lyon, la Société académique d'architecture de Lyon et l'association des Amis du musée de l'imprimerie de Lyon sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET